



Swiss Quality

R 592 016:2023

Remplacement de :
R 592 016:2015

Edition:
07.03.2024

Separatori di olio e grasso (R 592 016:2023)

Oel- und Fettabscheider (R 592 016:2023)

Séparateur de huile et graisse (R 592 016:2023)



R 592 016:2023

Table des matières

1	Avant-propos	3
2	Exigences et méthodes d'essai	3
3	Approbation et entrée en vigueur	3

1 Avant-propos

La famille de directives R 592 ... se classe sous la norme SN 592 000 Planification et réalisation d'installations pour l'évacuation des eaux des biens-fonds.

Les directives R 592 ... sont entièrement répertoriées dans la R 592 011 Généralités.

Les exigences relatives à la remise des documents figurent dans la R 592 010:2023, chap. 2.6 et dans la notice R 592 010:2023 M1.

Cette directive a été traduite en français et en italien. En cas d'ambiguïté, la version allemande fait toujours foi.

2 Exigences et méthodes d'essai

Les séparateurs d'huile et de graisse sont homologués sans autre contrôle lorsqu'ils disposent d'un agrément technique général actuel tel que celui du Deutsches Institut für Bautechnik, Berlin, (DIBt) ou au moins équivalent.

L'agrément Qplus est normalement valable 5 ans et peut ensuite être prolongé de 5 ans supplémentaires sur présentation de nouveaux essais. L'agrément Qplus ne peut toutefois être délivré que pour la durée maximale d'agrément du demandeur.

3 Approbation et entrée en vigueur

Cette directive a été approuvée par le comité directeur et est entrée en vigueur le 31 mai 2023.